Envoyé en préfecture le 02/06/2023
Reçu en préfecture le 02/06/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20230525-D97_2023-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 25 mai 2023

L'an 2023 et le 25 mai à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 17 mai 2023.

Date de la convocation : 17 mai 2023
Date d'affichage : 17 mai 2023
Délibération N° 25-05-2023 / N°97
Etaient présents les membres en exercice : 82

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Patrick Dekeyser, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet,Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémery, Michel Accart, Richard Skowron, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Roland Descamps, Jean-François Varoqui, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 5
Membres ayant donné procuration : 9
Membres votants : 96

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Marie-Angèle Lefetz, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Jean Pierre Marocchini, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Pierre Guillemant, Alain Debureaux, Alexandre Decry, Eric Caron

Absents suppléés : Lionel Cayet supplée par Philippe Verret, Sébastien Henquenet supplée par Arnaud Delame, Magali Urbanac suppléée par Arnaud Douchet, Chantal Dufresne suppléée par Muriel Lebas, Françoise Simon suppléée par Nicole Lebas
Absents excusés : Vincent Lacroix, Martine Gérard, René Pruvost, Louis Lambert

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Jacques Nick ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Julien Bellengier ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Etienne Duchateau ayant donné procuration à Eric Poulain, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Christian Thilliez, Magalie Jonard ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui

Secrétaire de séance : Patrick Zakrent

Envoyé en préfecture le 02/06/2023
Reçu en préfecture le 02/06/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20230525-D97_2023-DE

Titre de la délibération : Mobilisation de moyens pour les salles de l'école de musique

Madame la Vice-Présidente rappelle le fonctionnement de l'école de musique de la Communauté des Campagnes de l'Artois. Elle précise que dans un souci de rendre accessible la prestation musicale à un maximum de famille, le choix a été fait de s'appuyer sur des lieux de proximité. Ainsi, l'école de musique développe ses prestations sur plusieurs sites : Aubigny-en-Artois, Avesnes-le-Comte, Izel-lez-hameau, Liencourt, Pas-en-Artois et Savy-Berlette.

Afin de donner un cadre de fonctionnement réglementaire à cette prestation, Madame la Vice-présidente propose qu'une convention soit signée avec chacune des communes mettant à disposition un site. Elle précise que cette convention prévoit une contribution financière de la Communauté qui permet d'indemniser les communes pour la prise en charge des frais d'entretien, de chauffage et d'électricité. Une contribution complémentaire de 50 € est proposée à la commune de Pas-en-Artois qui met à disposition leur photocopieur.

Suite à la commission du 7 février 2023 et du Bureau en date du 10 mai 2023, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de verser la contribution financière de 3 960 € par rapport aux nombres d'heures d'utilisation des salles sur les communes d'Avesnes-le-Comte, Aubigny-en-Artois, Izel-lez-Hameau, Pas-en-Artois, Savy-Berlette. Une convention sera signée entre les deux parties.

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 02/06/2023 et publication ou notificatio du 02/06/2023